



PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

ECHELLE 1:5000

Dossier d'adaptation suite à l'approbation du 23 septembre 2020 (révision générale)
Dossier d'enquête publique

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle (FO) n° du 1 SEP. 2023

Adopté par le Conseil communal de Hauterive (FR), 13 NOV. 2023

La/Sa Syndic/que
La/Sa Secrétaire

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME).

26 MARS 2025

Juliet 2023
2109-162-900-00108

urbaplan

LEGENDE	
ZONE D'AFFECTATION	
ZONES A BATIR	
zone de village A	ZV-A
zone de village B	ZV-B
zone de village C	ZV-C
zone de village D	ZV-D
zone du Moulin Neuf	ZMN
zone résidentielle à faible densité A	ZRFD-A
zone résidentielle à faible densité B	ZRFD-B
zone résidentielle à faible densité C	ZRFD-C
zone résidentielle à moyenne densité A	ZRMD-A
zone résidentielle à moyenne densité B	ZRMD-B
zone d'activités A	ZACT-A
zone d'activités B	ZACT-B
zone d'activités C	ZACT-C
zone de l'aérodrome	ZAO
zone de l'UIDEF	ZUI
zone de l'ECAB	ZEC
zone des gens du voyage	ZGV
zone d'assainissement de l'ancienne décharge de la Pla	ZAP
zone des instituts agricoles	ZIA
zone d'intérêt général	ZIG
zone libre	ZL
zone de traitement des déchets	ZTD
zone de gravière	ZGR
zone spéciale du stand de tir	ZS
zone de STEP	ZST
AUTRES ZONES	
zone agricole	ZA
aire forestière	AF
zone réservée au sens de la loi du 5 novembre 2021 sur la mobilité	ZR

ELEMENTS SUPERPOSES	
PERIMETRES SUPERPOSES	
plan d'aménagement de détail approuvé	
plan d'aménagement de détail obligatoire	
périmètre de permis pour l'équipement de détail obligatoire	
périmètre à prescriptions particulières	
périmètre de protection de la nature	
périmètre de protection du site construit	
périmètre de protection de l'abbaye	
secteur soumis à des mesures d'harmonisation	
périmètre archéologique	
périmètre de protection archéologique du Bois de Châtillon	
SECTEURS SUPERPOSES	
dangers naturels selon carte de danger (danger élevé, modéré, faible, résiduel et indicatif)	
mouvements de terrain	
crues	
ELEMENTS PROTEGES SUPERPOSES	
biens culturels mis sous protection: catégorie 1, 2 et 3	
sites de reproduction de batraciens	
arbres et alignements d'arbres	
haies	
chemins historiques	
catégorie 1	
catégorie 2	
AUTRES ELEMENTS SUPERPOSES	
bâtiment non soumis à l'IBUS (art. 80 al. 4 RelATFC)	
constatations de la nature forestière	
INFORMATIONS INDICATIVES	
zones de protection des eaux souterraines légalisées (S1, S2, S3)	
cordons boisés	
cours d'eau à ciel ouvert	
espace réservé aux eaux superficielles	
rayon de consultation OPAM	
secteurs raccordés au CAD	
zone dangereuse du stand de tir (zone 1-4)	
sites pollués (aires d'exploitation / sites de stockage, installations tir)	
limite communale	

